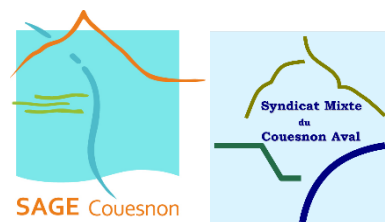


COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE COUESNON AVAL – année 2019
MILIEUX AQUATIQUES – POLLUTIONS DIFFUSES – BOCAGE (en lien avec la qualité de l'eau)

Le COFIL était organisé par le **Syndicat Mixte du SAGE Couesnon** et le **Syndicat Mixte du Couesnon Aval**.

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; la Région Bretagne ; le Département d'Ille-et-Vilaine ; le Département de la Manche, le fond FEADER (Europe et Région Normandie)

Et les partenaires en maîtrise d'ouvrage associée (ou conventionnement pour le REEPF)



Et les partenaires du bocage : la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne, la Communauté d'Agglomération du Mont St Michel Normandie, la Communauté de Communes Pays de Dol Mont St Michel et la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné.

Genèse : second Comité de Pilotage mixte Milieux Aquatiques et Pollutions Diffuses, intégrant aussi le bocage en lien avec la qualité de l'eau.

Lieu : salle communale de Tremblay

Date : le vendredi 24 janvier de 9h30 à 12h30, puis de 14h à 16h.

Public visé : membres du COFIL : soutiens financiers, partenaires techniques et élus représentant leurs structures, associatifs, Etat/administration, élus du SMSC et élus du SMCA, quelques agriculteurs impliqués.

L'ensemble des diaporamas projetés est accessible sur le site du SAGE Couesnon, ainsi que la feuille de présence (42 personnes) : <http://www.sage-couesnon.fr/accueil/fr/reunions-contrat-couesnon-aval/var/lang,FR,rub,10098.html>

MOT DU PRESIDENT du SYNDICAT MIXTE DU COUESNON AVAL – Vincent BICHON

Un Comité de Pilotage transversal aux actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Couesnon aval. L'occasion de faire se rencontrer les acteurs des 3 volets, de créer du lien et de fédérer autour des enjeux de qualité mais aussi de plus en plus de quantité.

INTRODUCTION – Jo DE RIDDER [Syndicat Mixte SAGE Couesnon]

Point d'actualité sur ce qui s'est passé en 2019

- ➔ Un printemps suivi d'un été très sec ; suivi d'un automne très pluvieux. Des températures records. Des débits dans le Couesnon très faibles : en août 2019, interruption de prélèvement pendant 2 semaines à Mézières sur Couesnon.
- ➔ Des prélèvements en eau potable sur le Couesnon qui ont augmentés par rapport à la décennie précédente.
- ➔ Changement climatique à l'horizon 2050 (Source GIEC Météo France) : +2°C en moyenne, évapotranspiration qui augmente, débits qui diminuent en moyenne annuelle.
- ➔ Le glyphosate dans l'actualité de 2019. Sortir de l'essentiel des usages au 1^{er} janvier 2021.
- ➔ Le virus de la gastro dans les huîtres de la baie du Mont St Michel : rappelle concrètement le lien fort entre la terre et la mer.
- ➔ A la Noël, le niveau du Couesnon exceptionnellement haut à Pontorson ; débordement sur la route.

Pour y répondre :

- de la renaturation des cours d'eau à partir de 2020 (nouveau programme) sur les petits chevelus en amont.
- du bocage (porté par les communautés de communes ou d'agglomérations) ;
- un travail ciblé sur l'optimisation des couverts végétaux, la répartition des effluents et l'herbe en 2019 (avec un ensemble de partenaires agricoles).
- un travail de partage de connaissances sur l'état des milieux et de la qualité de l'eau auprès des habitants du territoire, des enfants, des jardiniers amateurs (avec le Réseau d'Education à l'Environnement du pays de Fougères).
- un partage de connaissance et un travail ciblé sur des pesticides posant prioritairement problème et le phosphore en culture légumière (avec le SILEBAN)

Tout est lié ! Un travail ensemble pour un même objectif d'amélioration des fonctions écologiques et épuratrices des cours d'eaux, de la qualité de l'eau, pour limiter l'érosion des sols et de plus en plus une problématique de quantité d'eau.

MILIEU AQUATIQUE – Céline RONFORT [Syndicat Mixte du Couesnon Aval]

Ne sont retranscrits ici que les échanges avec les participants.

- P. Monnerie : les 3 plans d'eau mentionnés sur le bassin versant de l'Aleron sont-ils naturels ou pas ? Non, créés sans autorisation dans les années 50 – 60.
- P. Monnerie : est-il envisageable de les isoler du cours d'eau ? Il faudrait un bras de contournement qui dévie le cours d'eau de sa trajectoire naturelle (niveau topographique le plus bas). D'autre part cela impacte le renouvellement de l'eau dans le plan d'eau, diminue drastiquement son alimentation.
- P. Monnerie : intervenir réglementairement (police du maire...) ?
- V. Bichon : ne pas rentrer en conflit.
- P. Monnerie : opposition entre intérêt collectif et intérêt particulier, cela fait partie des arguments de la négociation.
- V. Bichon : le syndicat n'a pas la fonction de police
- J. Boivent : c'est toujours un débat que nous avons. Le risque de cette situation, (souligné par Richard Pellerin), c'est que cela empêche l'atteinte du bon Etat. Il va falloir une action en dehors du syndicat : le SAGE ou l'administration ; le SAGE pourrait être plus prescriptif ; on voit bien que la teneur des contrats a évolué depuis la loi sur l'eau ; On a travaillé sur la qualité mais maintenant un gros chantier nous attend aussi sur la quantité, ce qui explique pourquoi on va vers les têtes de bassin versant.
- Catherine Lecointe : rappelons que les propriétaires du moulin de Rimou ont tout fait dans les règles de l'art (dépôt de demande d'autorisation) mais les services de l'Etat n'ont pas réagi.
- V. Bichon : difficulté de faire accepter qu'un outil qui sert à produire de la farine bio et donc soutienne une production locale souhaitable, de plus en utilisant une énergie réputée renouvelable, ne respecte pas la réglementation de continuité écologique et soit obligé de faire des travaux.
- M. Prigent : il s'agit de travaux importants, qui nécessitent un gros travail de négociation. Un relais et un soutien sur le terrain sont facilitateur. Pour faire un parallèle avec l'intro sur la T° en 2050, intérêt de refaire le lien entre le cours d'eau et sa nappe (notamment en période d'étiage), redonner du mou dans une perspective où la situation va de plus en plus se complexifier.
- J. Boivent : ce contrat permet d'être vecteur et d'aller vers les acteurs ; l' élu a compris ce qu'il faut faire et doit expliquer aux acteurs de terrain.
- P. Monnerie : nécessaire collaboration entre le bassin versant et les EPCI, en y associant le plus rapidement possible les élus communaux.
- HP. Rouault : l'effort est demandé aux agriculteurs, aux habitants. Mais il faut aussi que la collectivité montre l'exemple.
- J. Boivent : hier j'assistais à une réunion sur la contamination des parcs conchylicoles, d'origine humaine ; on a vu un responsable élu et conchyliculteur rouspéter vivement ; mais par ailleurs pour la STEP de sa commune n'était pas aux normes ; oui il faut que les collectivités/élus soient bons dans la gestion de leurs équipements.
- A. Boulet : quand vous dites que les élus jouent le rôle d'interface, qu'il faut qu'il y ait exemplarité, par quel biais ?
- J. Boivent : avoir de bonnes relations avec les services de l'Etat ; c'est ce qu'on a fait sur le bassin versant de l'Airon : sans fustiger quelqu'un et sans aller jusqu'à la pénalité ; très bonne collaboration pendant 6-7 ans ; dur au départ, car il y avait beaucoup de contrôles.
- R. Pellerin : ne pas oublier les fédérations de pêche qui peuvent être de bons relais.

POLLUTIONS DIFFUSES – Jo DE RIDDER [Syndicat Mixte SAGE Couesnon]

CONCERNANT LE TRAVAIL SUR LES COUVERTS, LES EFFLUENTS, L'HERBE - Jo DE RIDDER

Ne sont retranscrits ici que les échanges avec les participants.

Les couverts végétaux.

- D. Lahaye : quelle fréquence des rotations maïs/maïs ? C'est significatif : de l'ordre de 20 à 28 % d'une culture de maïs est suivie d'une culture de maïs (Source : analyse RPG 2015), plus important sur le secteur Manche.
- A. Maudet : quel intérêt des couverts sur les pesticides, les nitrates ? Les couverts « pompent » les nitrates restant dans le sol à la période critique de lessivage des nitrates vers les eaux.
- M. Lechat : en couvrant le sol ils étouffent les mauvaises herbes donc moins d'herbicide par la suite ; ils limitent aussi l'érosion des sols. Un autre aspect : ils captent du carbone, restituent de la matière organique de qualité aux sols. Ils aident à structurer le sol.
- C. Lecointe : c'est la conjonction de l'effet bénéfique des couverts d'un part pour l'eau et d'autre part pour les rendements, économie d'engrais et de pesticides, qui est bien. C'est gagnant/gagnant.
- J. Boivent : un point qui devrait aider désormais : on va plus raisonner sur le revenu (excédent brut d'exploitation, valeur ajoutée) que sur le chiffre d'affaire.

- J. Boivent : la particularité de la démarche sur le Couesnon Aval c'est une maîtrise d'ouvrage associée multiple qui multiplie les entrées vers les agriculteurs. L'effet des couverts n'est pas strictement mesurable à l'année, c'est très fonction des conditions climatiques. Mais la chance ici c'est la collaboration.

Sur les effluents

- AN. Duhaut : les chantiers d'épandage de lisiers sont aujourd'hui devenus centraux ; beaucoup de volume à épandre sur un temps court. D'où l'importance de le faire le mieux possible, d'optimiser l'azote au mieux pour moins de pertes vers l'eau et vers l'air.

Les années climatiques jouent un rôle. Cette année sans doute pas les mêmes facilités. Pour autant ce sont des choses qui poussent. Le frein est aussi sur le renouvellement du matériel, ça coûte cher à l'achat, la tonne classique reste simple. La crainte est aussi de rouler sur les céréales et que la répartition ne soit pas assez homogène. Chose qu'on n'a pas du tout constaté.

M. Lechat : ça a levé des craintes.

Sur l'herbe

- J. Boivent : on constate que la question du foncier revient à chaque fois. Est-ce qu'on y va ou pas ? S'il y avait une demande on pourrait.
- V. Debaynast : sur la commune de Tremblay la CRAB était intervenue il y a quelques années (à la demande de la maire) ; animation avec le département sur une démarche d'échanges fonciers.
- J. Godey : la déprise sur les parcelles éloignées ne risque-t-elle pas d'être propice au développement du rat musqué ?
- H. Catroux : c'est une fausse idée.
- D. Lahaye : la remise du cours d'eau dans son lit naturel ne signifie pas un usage modifié des parcelles. Conserver des zones fraîches peut être assez propice à la culture ou la poursuite du pâturage.

CONCERNANT LE TRAVAIL AVEC LA FILIERE LEGUME – Pierre GLERANT du SILEBAN

HP. Rouault : utilisation et suivi du digestat dans la zone ? Non, à ma connaissance pas utilisé, il y a une crainte de voir des parasites entrer sur la parcelle.

A. Boulet : il existe des réseaux pour référencer les caractéristiques des digestats ; association des agriculteurs méthaniseurs de France.

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT : SCOLAIRES ET HABITANTS – Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères – Benjamin BOULANGER

Favoriser appropriation des démarches éco citoyennes par les habitants et le développement durable par les acteurs locaux.

Programme du REEPF mobilisé ici : le programme auprès des scolaires Expl'Eaurateur et la Caravane Main Verte (éco jardinage).

Cette année intervention à Gahard et Bazouges-la-Pérouse.

Importance d'élargir le champ d'action à l'ensemble des acteurs du territoire, ne pas uniquement se focaliser sur l'agricole. On parle à l'habitant/citoyen/consommateur qui peut aussi faire bouger les lignes, assumer des responsabilités.

BOCAGE – Sylvie LEROY Syndicat Mixte du SAGE Couesnon ; Denis LAHAYE animation programme bocager Couesnon Marches de Bretagne.

Sylvie LEROY – Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Portage des programmes bocagers ayant une finalité pour la qualité de l'eau par les communautés de communes (6 sur le bassin versant, dont 3 couvrant majoritairement le BV). Environ 600 bénéficiaires depuis 2010. Mais tendance à la baisse.

La PAC protège en partie le bocage depuis 2015. En complément, protection du bocage dans les documents d'urbanisme au fur et à mesure de leur révision.

Denise LAHAYE – animateur du programme bocager de Couesnon Marches de Bretagne

La compétence bocage a été prise plus tard sur l'antrains ; on est plutôt sur une dynamique croissante. La baisse en 2019 s'explique par un problème administratif : on travaillait avec une entreprise d'insertion mais nous étions en infraction par rapport aux règles de mise en concurrence (fonds européens), donc une pause dans le programme.

Le programme Breizh bocage actuel se poursuit jusque fin 2021. Le prochain programme devrait intégrer un volet valorisation.

On constate que l'entretien pose problème, lié à une inadéquation entre savoir-faire et bocage vu comme une concurrence aux cultures.

L'idée est de s'orienter vers une valorisation de la haie bocagère ; initiative de déploiement d'un « label haie » ; la Région a soutenu le développement de cet outil et le juge très pertinent pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leur approche du bocage.

LES SOUTIENS FINANCIERS DU CONTRAT TERRITORIAL : POINT D'ACTUALITE – Hubert CATROUX – Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Bonne participation au COPIL, un panel de participants qui représente bien la diversité des acteurs du territoire, c'est une force de ce contrat.

Rappelons que ce travail est financé par de l'argent public pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau, la qualité de l'eau. En préambule, il serait peut-être bien de rappeler pourquoi on travaille sur ces questions, même si la plupart des gens dans la salle le savent.

La notion de fonctionnement hydrologique revient systématiquement. C'est important car le travail réalisé sur la morphologie des cours d'eau, la limitation des pollutions n'aura d'effet que si le « moteur hydrologique » fonctionne, autrement dit, il faut suffisamment d'eau.

Le 11eme programme de l'Agence de l'Eau c'est orienté vers une sélectivité des actions et des lieux où on agit. On voit poindre le risque d'agir de manière décloisonnée. Par exemple, les travaux sur cours d'eau posent la question de l'accompagnement au changement de vocation des usages de la parcelle. Ici vous avez un contexte très favorable avec des gens qui ont compris qu'il fallait avoir une vision globale des questions et qui ont commencé la mise en œuvre sur le terrain.

A l'horizon 2023 il est demandé un contrat territorial unique à l'échelle du bassin versant du Couesnon. Il est question de travailler à la construction d'un contrat global (et non de décloisonner entre contrats actuels) qui facilitera l'intervention des maîtres d'ouvrage associés et facilitera le suivi administratif.

Il est demandé au SAGE qu'il prenne une part active dans cette dynamique, faire en sorte que l'on puisse avoir encore plus de maîtres d'ouvrage si c'est opportun.

Intervention :

M. Lechat : je pose la question des prélèvements d'eau pour l'eau potable ; une part de cette eau n'est pas restituée au bassin versant. Bien entendu il y a nécessité de pourvoir la population en eau. Mais il convient de respecter des équilibres soutenable par le bassin versant.